

Lesdits peres seign.r.s pourront rentrer de plein pied dans la dite concession delaissee sans forme ni figure de proces; encore sera obligé le dit frigon de souffrir ouverture des chemins qui seront obligés par les officiers desdits r.vds peres seig.r.s sera de plus obligé de clore la dite concession sur tout le front afin que les bestiaux ne puissent faire aucun domage sans painne de payer les dits dommages sera aussy obligé le dit frigon de laisser un grand chemin sur le bord de la susdite riviere batiscan pour le commerce de ses voisins dau moins de trente pieds de large aprendre lors des grandes marees a toutes lesquelles choses le dit frigon s'oblige luy ses hoirs et ayant cause finalement ledit reverend pere richard donne et concede audit frigon droit de chasse dans l'etendue de la dite concession et vis a vis dycelles sur le bord de la susdite riviere jointement donne droit de pesche et de tout ce que dessus; les dites parties etant demeure d'accod promettant obligeant et renoncant...fait et passe audit cap en l'etude dudit nottaire avant midy ce jourd'huy troisieme juillet milsix cent septente et un sous le seing du dit rd pere richard et de celui dudit frigon (Temoins: Maurice Rene et Adrien Mailhot). Signatures: Richard Frigon Cusson Rene

La lecture d'un document aussi embrouillé ne permet pas de situer la terre de l'ancêtre. **Anthoine Roy** demeurait plus à l'ouest dans la seigneurie de Saint-Éloi; c'était possiblement une autre de ses concessions. Pendant un temps, le bourg de **Batiscan** fut divisé en deux seigneuries, de là la mention de **Saint-Éloy** dans l'acte de concession. Ce problème fut éventuellement solutionné.

Le nom de sa future femme n'apparaît pas dans cet acte; on est en droit d'avancer qu'il n'était pas encore marié en juillet 1671. Supposons qu'à ce moment, il songeait au mariage et que c'est en pressentant des obligations accrues comme époux qu'il fera l'acquisition de cette concession.<sup>1</sup> **François** s'intégrait à ce moment aux pionniers de Batiscan, des colons qu'il connaissait sans doute car cette petite communauté devait se prêter assistance et s'épauler pour faire face aux difficultés.

<sup>1</sup> Les registres de catholicité de Batiscan ne débutent qu'en 1679. Certains registres du Cap-de-la-Madeleine, pour cette période sont considés comme perdus.

## Sister Veronica Roy, c.s.j. - 1939-1995, notre généalogiste du Kansas

Raymond Frigon (#1)



**Sister Veronica Roy, grande amie des Frigon, nous a quittés prématurément, victime d'un accident d'automobile en collision frontale sur l'autoroute, le 15 novembre dernier, non loin de Concordia où elle demeurait depuis à peine quelques mois. Sa soeur, Linda Roy Cross de Reston, Virginie, nous a appris cette triste nouvelle. Âgée de 56 ans et récemment promue au "leadership team", des Sisters of St. Joseph à Concordia, elle était parmi les plus jeunes des 250 soeurs. Sister Veronica se disait fière d'être une Frigon, bien que cousine de loin! Elle considérait, avec son habituel sens de l'humour, que cela lui donnait, en quelque sorte, droit d'admission à l'Association! L'envergure de ses recherches généalogiques et historiques est mise en évidence dans deux magnifiques histoires de famille dont elle est l'auteure: *Our Saindon Cousins 1718-1990*, et *Ma Famille - Hébert - Frigon - St. Peter - Morin - Sénézac 1639-1994*. Le chapitre sur les Frigon contient de la "publicité" sur notre association que l'auteure nous avait généreusement offerte et qui nous a valu une demi-douzaine de membres au Mid-West américain! *Ma Famille* sera déposé sous peu à la bibliothèque de la Société de généalogie canadienne-française. Aussi, nous nous proposons d'en faire la critique dans un prochain bulletin.**

Qui était Sister Veronica Roy? Elle est née Ila Mae Jean Roy le 28 décembre 1939, de John Roy et de Olive Morin sur une ferme près de Damar, petit bourg au Kansas qui s'appelle, en souvenir du passé: "*The French Canadian Settlement*"! Olive Morin descendait de Léon Hébert (1841-1926) né à St-Laurent et de Louise Frigon (1845-1933) née à Louiseville, mariés en 1869 à Beaverville en Illinois. Nous n'avons connu Sister Veronica que brièvement mais nous avons pu quand même constater qu'elle était femme hors du commun. Nous avons compris l'éloge qu'en fit sa consœur Virginia Pearl: "*Who is this valiant woman, this woman of prayer, this Martha and Mary, intertwined in balance? Who is this woman, this blend of quiet presence with infomed action...?*" Qui est cette vaillante femme, cette femme de prière, cette Marthe et Marie, entrelacées en balance? Qui est cette femme, cet heureux mélange de tranquillité et de décision...? Sister Veronica n'était pas la seule de la famille à avoir répondu à l'appel de Dieu. Son frère, Father Duane Gary Roy est moine bénédictin au Brésil depuis 1971. Il a célébré la messe aux funérailles de sa soeur.